

COMPTE RENDU DE REUNION DU 24 septembre 2021 Salle des associations –20h00

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaiterait qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Il concerne le SIRB et fait suite à un mail reçu vendredi 24 septembre en fin d'après-midi. L'ensemble des élus présents valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Lecture du compte rendu et approbation

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. MOURLON Gérard, M. RENARD Alexis, M. GRENET Claude, M. LECUYER Lionel, Mme COMBEMOREL Sophie, M. FONTENIL Michel Mme GOURDY, Agnès, Mme BAGNAUD Marie-Claude

Absents excusés : Mme GUILBERT Sarah,

Mme GOURDY Agnès a été élue secrétaire

I - Compte rendu des décisions du Maire

Décision du Maire : N°2021– 18 du 23 août 2021

Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service, et la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 23 août jusqu'au 17 septembre 2021 inclus, pour une durée de 75h00.

Décision du Maire : N°2021– 19 du 18 septembre 2021

Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service, et la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 20 septembre jusqu'au 15 octobre 2021 inclus, pour une durée de 104h00

II – Ordre du jour conseil municipal

1 - Tarification solidaire cantine

Tarification solidaire : Modalités de mise en place

Monsieur le Maire indique que comme évoqué lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé le principe de mettre en place une tarification solidaire au niveau de la cantine scolaire. Afin que le conseil municipal puisse statuer, Monsieur le Maire propose les éléments qui ont été travaillés en amont afin d'en proposer la validation aux élus.

Proposition de calcul du quotient familial (QF) :

Revenu fiscal de référence (sur les revenus de l'année N-1) à diviser par (12 mois x nombre de parts fiscales)

Cas particuliers : Si les parents disposent de 2 avis d'impôts au sein de leur foyer (concubinage...), il conviendra d'additionner les deux revenus fiscaux de référence ainsi que le nombre de parts fiscales des deux déclarations.

Proposition de tarifs et de tranches de tarification :

Proposition			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Quotient familial	0 à 300	301 à 800	801 à 1700 et au delà
Prix / repas	0,80 €	0,99 €	2,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote pour :

- Valide la proposition de calcul du quotient familial,
- Valide les 3 tranches et leurs tarifications,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

2 - Exonération taxe foncière hôtels affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambre d'hôtes

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que les services fiscaux ont été interrogés à plusieurs reprises afin de connaître l'incidence financière sur les recettes de la commune, de la mise en place de cette exonération. Mais à ce jour aucune information fiable n'a été fournie de leur part.

C'est pourquoi M. le Maire propose au conseil municipal, compte tenu de la situation sanitaire et de la faible activité des hébergeurs, de mettre en place l'exonération sur le foncier bâti sur l'ensemble des catégories de locaux citées en objet pour l'année 2022.

Le point sera fait avant le 30 septembre 2022 afin de savoir s'ils souhaitent reconduire ou non cette exonération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la proposition de mise en place de l'exonération de taxe foncière hôtels affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambre d'hôtes,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

3 - Adressage :

Le bureau d'étude a réalisé la phase terrain accompagné des membres du conseil municipal, suite à cela ils ont transmis à la commune un tableau Excel reprenant le projet de dénomination de chacune des voies.

Chaque conseiller a reçu par mail les éléments concernant les secteurs dont il a la charge, il convient de procéder aux modifications et ajustements (erreurs dans le tableau, dénominations présentes en double sur la commune...).

Remarques du bureau d'étude :

* Le nom de voie : " Impasse de la Fontaine " a été attribué à 3 reprises ; Pour 2 de ces hameaux il faudra trouver un autre nom (Hameaux où une voie a été nommée "impasse de la Fontaine" : BLAIDEIX / LA CARTE / LA MAZIERE.)

* La ressemblance des voix listées ci-dessous pourrait prêter à confusion. Il est donc préférable de trouver un autre nom.

- "Impasse de la Croix " à la MAZIERE et "Passage de la Croix" à LACOST
- "Chemin des Ecoles" à VISIGNOL et "Impasse de l'Ecole" au BLAIDEIX
- "Chemin du Tilleul à GRANDICHOUX et "Impasse des Tilleuls" à COURTINE
- "Passage des Puits" à COURTINE et "Impasse des Puits" aux BARSESES

Suite aux différents échanges :

L'impasse des Ecoles au Bladeix devient l'impasse Sully, la dénomination Chemin des écoles à Visignol peut être conservée,

L'impasse de la fontaine à Lamazière devient l'impasse du Coudy, il convient de voir s'il est possible d'effectuer une autre modification soit au Bladeix soit à la Carte afin d'éviter les doublons, le point sera fait avec les riverains,

Le Chemin des Tilleuls à Courtine devient (si accord de la famille) Chemin du vieilleux,

Le passage des Puits à Courtine est supprimé pour l'intégrer à la voie principale desservant le hameau,

Le passage de la Croix à Lacost devient le passage des grands bois, l'impasse de la Croix à Lamazière peut être conservé,

Autres modifications :

Il manque la maison Da Silva à Buffevent, modification de l'orthographe pour la famille Poughon (sans e) à La Barge, prévoir modification du nom de la rue de l'abattoir dans le bourg.

Il est convenu qu'un nouvel envoi soit fait le lundi 27/09 à l'ensemble des élus afin que chaque conseiller vérifie bien si aucune maison n'a été oubliée, et si d'autres modifications sont à opérer.

4 - Aménagement de bourg

Le bureau d'étude a été informé des derniers échanges lors du dernier conseil municipal du 27/08, où la préférence des élus a été validé pour le scénario 2, avec la route passant devant les commerces (épicerie). Il a également été précisé l'intérêt d'aménager le parking face à la salle des fêtes pour faciliter le stationnement durant la période estivale, mais également d'ajouter des places de stationnement supplémentaires, tout en conservant des espaces verts aux abords de l'église, et jusqu'aux tilleuls existants. Le décompte des places nécessaires aux riverains a été établis entre 15/20 voitures.

Le décompte concernant les besoins en stationnement des « clients » des commerces est en cours.

Etant entendu, que les stationnements des riverains et des clients se font en partie sur des horaires différents (ex : besoin de stationnement des riverains le soir et non en journée lorsqu'ils ne sont pas chez eux).

Le bureau d'étude est en train de travailler sur une nouvelle version des plans. La prochaine étape va consister à la validation des fiches actions du plan d'aménagement de bourg sur lesquelles le bureau d'étude est en train de travailler. Une réunion sera organisé à ce titre début novembre afin de tenir les délais pour déposer les demandes de subvention en fin d'année.

Lors du conseil du 24/09, il apparaît après discussion entre les élus qu'il faudrait prévoir des stationnements en traverse de bourg, ils permettrait à la fois de faire ralentir, mais également de proposer des stationnements pour les véhicules des artisans.

Enfin, la 1 ère tranche des travaux doit comprendre l'aménagement de la place, l'aménagement du parking face à la salle des fêtes, le traitement du carrefour des Routes Départementales, mais également le

cheminement sur la route des fades (depuis le foyer ADAPEI).

5 - Tarifs tables et chaises et modalités prêt de vaisselle

La commission des travaux s'est réunie jeudi 16 septembre, un point a été fait concernant le prêt de tables et de chaises. Il convient donc de modifier les tarifs et les modalités de prêt de tables et de chaises qui se feront désormais à l'unité. Le prêt sera payant pour les privés, mais gratuit pour les associations.

Type	Prix location à l'unité	Tarif appliqué en sus si perte	Tarif appliqué en sus si casse
Table (pieds, barres et plateaux)	1.0 €	Remboursement total de l'objet ou de la partie perdue (pied, plateau ou barre) : 1 Table complète : 230.00 € (prix neuf) 1 Plateau : 70,00 € 1 Pied : 40,00 € 1 Barre : 40.00 €	100 % du prix : 1 Table complète : 230.00 € 1 Plateau : 70,00 € 1 Pied : 40,00 € 1 Barre : 40.00 €
Chaise	0.50 €	Remboursement total de l'objet 1 chaise : 35.00 € (prix neuf)	50 % du prix 1 chaise : 17.50 €

Concernant le prêt de vaisselle, il est proposé au conseil municipal de procéder à un prêt gratuit de la vaisselle (en fonction des disponibilités, la priorité étant laissée aux locataires des salles).

En cas de perte ou de casse de la vaisselle prêtée, les emprunteurs pourront soit la remplacer à l'identique, ou bien les objets leurs seront facturés (selon les montants établis pour le prêt de la vaisselle de la salle des fêtes) :

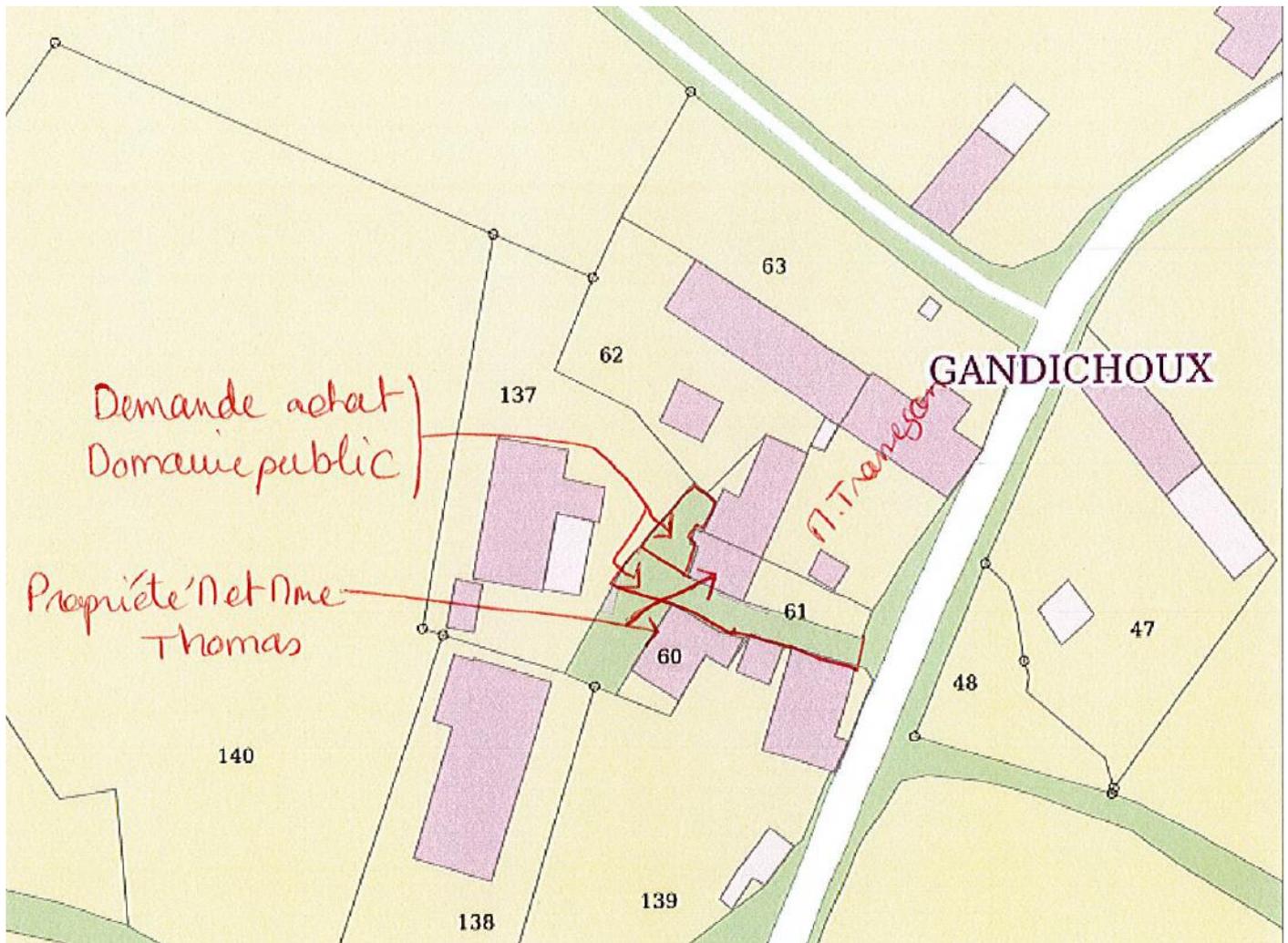
Tasses à café : 2,00 €
Grandes assiettes : 3.50 €
Petites assiettes : 3.00 €
Pichets : 15,00 €
Corbeilles à pains : 5,00 €
Verres à vin : 2,00 €
Fourchettes : 1,00 €
Couteaux : 1,50 €
Cuillères à café : 1,00 €
Cuillères à soupe : 1,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la proposition de la commission des travaux concernant les tarifs et les modalités de prêts des tables et des chaises ainsi que de la vaisselle,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

6 - Demande achat terrain Gandichoux

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande d'achat d'une partie d'un terrain situé sur le domaine public (devant de porte) dans le village de Gandichoux.

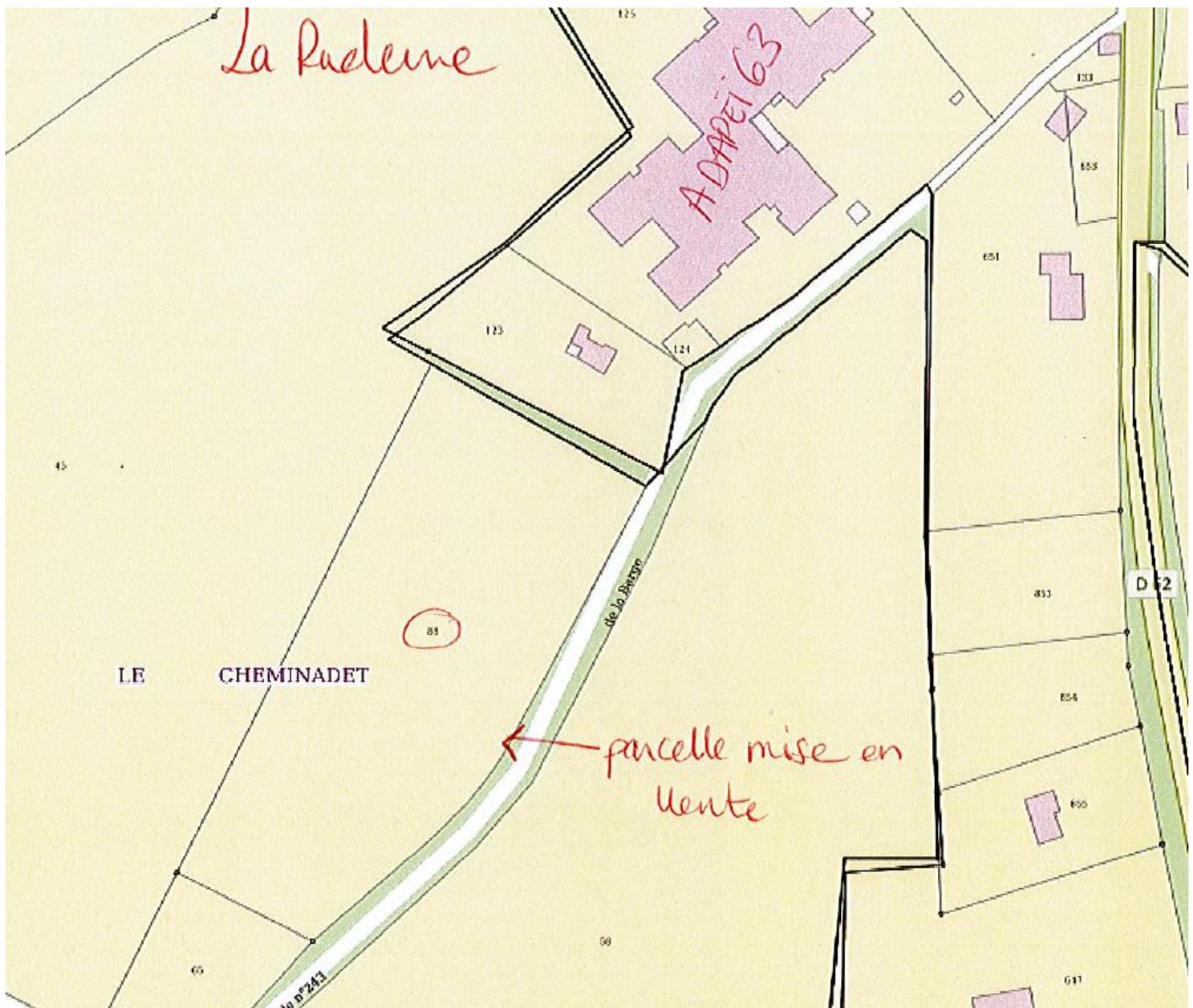


Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la demande d'achat de la part de M et de Mme Thomas, dans la mesure où l'ensemble des riverains valide les termes de la vente,
- Précise que les frais liés à la vente seront à la charge des demandeurs,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

7 - Achat réserve foncière La Ruderre

Monsieur le Maire indique que la propriétaire de la parcelle 88 souhaite la mettre en vente, elle en a informé la commune. Il propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle comme réserve foncière, en se calquant sur le tarif auquel le terrain situé Route des Fades pour le projet OPHIS a été vendu.



Monsieur le Maire indique que la propriétaire de la parcelle ZK 88 souhaite la mettre en vente, elle a proposé à la commune de l'acheter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la demande d'achat de la part de Mme NOVAIS,
- Précise que les frais liés à la vente seront à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

8 – SIRB

Monsieur le Maire procède à la lecture du mail reçu l'après-midi précisant que compte tenu de la situation financière du Syndicat, un titre d'un montant de 18 182.00 € sera émis afin que chacune des communes membres participe à la contribution exceptionnelle demandée.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il n'est pas d'accord concernant la répartition, qu'il en déjà fait part au Président du SIRB, mais que ce dernier n'a pas évoqué d'autres possibilité de répartition lors des différentes réunions de travail. La répartition pourrait être celle qui avait été prévue lors de la création du syndicat (la valeur du centime, la superficie noyée et le nombre d'habitants).

Il apparaît également que certaines communes membres ne prennent pas en charge l'assainissement des équipements étant présents sur leurs communes.

Il existe également des possibilités de leviers financiers au niveau de l'imposition, mais pour l'heure les informations de la DGFIP restent floues.

M. le Maire précise qu'il souhaite faire le point avec le SIRB mais également avec l'ensemble des maires des communes concernées, afin qu'une solution plus équitable soit trouvée. En attendant, le titre de recette ne sera pas passé en comptabilité.

1 QUESTIONS DIVERSES

Organisation du repas du 3^e âge :

Nécessité que chaque élu ramène le dernier listing modifié en mairie, afin qu'il n'y ait pas d'impair de faciliter l'organisation de cette journée, et de limiter les oublis.

Cette année il n'y aura pas de repas à l'automne comme tenu des délais, mais un colis (modalités à définir en commission action sociale) comme l'année dernière. Le repas sera quant à lui organisé au printemps 2022.

Rendez-vous EPF Smaf :

Afin de finaliser le projet d'acquisition des bâtiments « Thuel » situés sur la place validée précédemment en conseil municipal, une rencontre a eu lieu avec l'EPF Smaf. Ils doivent réaliser un diagnostic des bâtiments et faire passer un BET structure.

Il faudra délibérer lors du prochain conseil municipal concernant le portage du projet par l'EPF Smaf.

Bilan Les Estivales : Mmes Bagnaud et Lorans précisent qu'il y a eu le 23/09 une réunion de bilan concernant les estivales. Le bilan est positif, une dynamique est en train de se mettre en place, les membres du collectif sont en train de s'étoffer (22 personnes lors de la dernière réunion). Plusieurs jeunes couples souhaitent s'intégrer au projet et venir s'installer sur la commune.

Une présentation du projet de valorisation du site sera prévue lors du prochain conseil municipal.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

AG Association Oracle à Clermont Fd : Samedi 25 septembre à 10h00

AG Sioule et Morge à Effiat : Samedi 25 septembre à 10h00

AG SMADC : 29 septembre à Combronde

Repas remerciement et réunion bilan COF : 25 septembre à 19h00

Fête du cidre : 3 octobre + marché le matin

Thé dansant : Dimanche 27 octobre

Théâtre du COF : 20/11/2021

Don du sang : 8 octobre à la salle des fêtes, Pierrette Alves précise qu'il y a besoin de sang

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Borne incendie Jouhet : Il est indiqué que la borne incendie située à Jouhet ne semble plus en fonctionnement. M. le Maire précise que le point sera fait avec Sioule et Morge et les pompiers.

Le Crest : Solliciter le Conseil Départemental pour l'installation d'un panneau pour le passage des animaux avec la ferme situé à proximité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

❖ COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Les travaux prévus en 2021 par le SIV seront réalisés en 2022, le syndicat ayant pris du retard.

La commission s'est rendu à Courtine concernant les écoulements d'eaux à proximité de la propriété de M.

et de Mme Ravoux. Après analyse, il semble que la seule solution possible soit d'envoyer l'eau chez le riverain concerné et demandeur de l'aménagement.

Au Cluzel, à proximité de chez Mme Lonchambon, il est prévu la pose d'une buse.

Bâtiments communaux :

La commission bâtiment a fait le point concernant les aménagements extérieurs de la salle des fêtes (parking, mur extérieur, parking, arrachage des haies de thuyas...). Le mur pourra être rénové par le chantier d'insertion de la communauté de communes. Le nouveau parking fera l'objet d'une fiche action dans le cadre de l'aménagement de bourg.

Matériel communal :

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine :

La Commission menus s'est réunie afin de préparer la reprise, l'organisation des livraisons/réceptions de marchandise a été modifiée à la rentrée car les commerçants de la commune sont en congés. L'organisation normale reprendra dès leur réouverture.

Information :

Réunion début octobre pour le bulletin, relancer l'accueil des nouveaux arrivants

Budget :

Vie communale :

Marché d'été : prévoir pot de remerciement aux exposants

Calendrier des associations : à organiser d'ici la fin de l'année

17/12/21 : Marché de Noël en lien avec l'école, l'APE et les commerçants/exposants des marchés d'été

18/12/21 : Arbre de Noël

Tourisme et Patrimoine :

Modifier les espèces pour les bacs à fleurs devant les commerçants, mettre des vivaces

❖ **SYNDICATS**

SIRB :

SICTOM : Le bi-flux a été installé au PAV du Giraudet, la seconde colonne de verre sera être installée prochainement à la salle des fêtes

EPF/SMAF:

SMADC:

SIV MENAT :

SIEG : Prochaine réunion le 8 octobre

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Vote d'une nouvelle taxe, la mise en place de la taxe GEMAPI, pour une

recette prévisionnelle de 200 000,00 €

Prochaine réunion le : 29 octobre 19h30